AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1187
FR0000077158-FS0474

6 août 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VET'AFFAIRES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 août 2013, la société Midlin N.V.[1] (Woudenbergseweg 11, 3953 ME Maarsbergen, Pays-Bas), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 août 2013, le seuil de 5% du capital de la société VET'AFFAIRES et détenir, pour le compte desdits fonds, 76 847 actions VET'AFFAIRES représentant autant de droits de vote, soit 4,81% du capital et 3,49% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VET'AFFAIRES sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Teslin Capital Management B.V. (Woudenbergseweg 11, 3953 ME Maarsbergen, Pays-Bas).
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 596 813 actions représentant 2 199 834 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.